

## ***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



### **Édition Chronologique n° 50 du 23 juin 2023**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 5

#### **ARRÊTÉ N° 1405/ARM/DCSCA/SDDIEJ/BREG**

portant dissolution du foyer « le TAKOBA ».

Du 21 juin 2023

## ARRÊTÉ N° 1405/ARM/DCSCA/SDDIEJ/BREG portant dissolution du foyer « le TAKOBA ».

Du 21 juin 2023

NOR A R M E 2 3 0 1 4 1 8 A

---

Texte(s) abrogé(s) :

- ≥ [Arrêté N° 358/ARM/DCSCA/SD\\_REJ/BREG du 29 janvier 2018 relatif à la création du foyer du détachement interarmées de l'opération Sabre W, dénommé « le TAKOBA ».](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [564.4.2.4.](#)

Référence de publication :

---

Le ministre des armées,

Vu le code de la défense, notamment ses articles R3412-1 et R3412-6 ;

Vu le décret N° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié, relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3) ;

Vu le décret N° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19) ;

Vu l'arrêté du 5 août 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des cercles et des foyers des armées créés en application de l'article R. 3412-6. du code de la défense (JO n° 192 du 20 août 2011, texte n° 2) ;

Vu l'arrêté du 28 février 2019 modifié, portant organisation du service du commissariat des armées (JO n° 59 du 10 mars 2019, texte n° 13) ;

Vu le procès-verbal du 27 mars 2023 portant dissolution du foyer « le TAKOBA »,

Arrête :

**Art. 1er.** Le foyer « le TAKOBA » est dissous.

**Art. 2.** Les avoirs sont reversés au fonds d'entraide interarmées des opérations extérieures (FEIA-OPEX).

**Art. 3.** Le matériel de cet organisme est cédé ou détruit selon la destination décidée par le conseil d'administration de ce foyer.

**Art. 4.** Le directeur du centre interarmées « administration des opérations » (CIAO) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Art. 5.** [L'arrêté n° 358/ARM/DCSCA/SD\\_REJ/BREG du 29 janvier 2018 relatif à la création du foyer du détachement interarmées de l'opération Sabre W, dénommé « le TAKOBA »](#) est abrogé.

**Art. 6.** Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le commissaire général hors classe,  
directeur central du service du commissariat des armées,*

Philippe JACOB.